

SNUipp-FSU 38, Bourse du travail
32, av. de l'Europe
38030 Grenoble cedex 2
tél : 04 76 40 14 07
fax : 04 76 40 36 42
email : snu38@snuipp.fr
site : <http://38.snuipp.fr>



DÉPOSÉ LE 27/12/13

Se recentrer sur l'école !

Le 5 décembre, la journée de grève nationale a connu un succès mitigé. Plutôt que de chercher les causes de cette faible participation, réfléchissons d'urgence à ce qui est susceptible de rassembler le maximum d'entre nous.

Le gouvernement a manœuvré habilement en enfermant, enseignants, parents, médias, dans la question des rythmes scolaires et la dualité semaine de 4 jours / semaine de 4 jours et demi.

Au niveau syndical, cela a accentué nos divisions.

Recentrons-nous sur les questions éducatives que la réforme des rythmes a reléguées au second plan. Le SNUipp-FSU n'a cessé de mettre en avant les revendications suivantes, pour une transformation réussie de l'École publique :

- ♦ une réduction significative des effectifs dans les classes, surtout en maternelle
- ♦ une révision des programmes qui tienne compte des travaux des chercheurs et de notre expertise
- ♦ une réimplantation des RASED
- ♦ une formation continue digne de ce nom
- ♦ de nouvelles pratiques pédagogiques avec l'amplification du dispositif « plus de maîtres que de classes »
- ♦ des moyens pour l'éducation prioritaire
- ♦ une revalorisation de notre métier (salariale, respect de notre hiérarchie...)
- ♦ des mesures concrètes pour la direction d'école
- ♦ l'abandon du socle commun qui sous-tend toute la politique de pilotage du système éducatif

Nous avons des arguments, nous pensons qu'il faut construire un autre projet de société pour qu'une école solidaire voit le jour. **Qu'attendons-nous ?**

Ce gouvernement, comme les précédents, orchestre une désorganisation du système scolaire pour parvenir à ses fins :

- ♦ continuer à désengager l'État du service public d'Éducation nationale, même si cela doit signifier un accroissement des inégalités territoriales
- ♦ porter atteinte à notre statut de fonctionnaire, avec un projet inacceptable de déréglementation du service des TR et TRS, la mise en place des écoles du socle...
- ♦ « municipaliser » les écoles.

Derrière la réforme des rythmes scolaires, il y a un transfert plus que probable de certaines missions de l'école aux collectivités locales, et le retour prévisible d'un dossier gardé bien au chaud : celui des E2P ou établissements primaires publics, autonomes financièrement et dirigés par de super directeurs.

C'est ce qui se mettra insidieusement en place, si nous ne retrouvons pas la capacité à nous engager au service du collectif : s'informer, i n f o r m e r , débattre, s'indigner et agir ensemble.

Alors soyons prêtes et prêts à répondre à toute sollicitation : réunion d'information syndicale, stage, journée(s) de grève...

Reprenons des forces et montrons à ce gouvernement que nous ne sommes pas résignés et que nous n'accompagnons pas ces choix éducatifs, très en-deçà, voire à l'opposé, de ce à quoi nous aspirons.

Catherine BLANC-LANAUTE



Toute l'équipe départementale du SNUipp-FSU vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Sommaire

calendrier des permutations.....p2	chronique du CHSCT.....p6
CAPD.....p2-3	hommage à Mandela.....p7
rythmes scolaires.....p4-6	se syndiquer.....p8

CHANGER DE DÉPARTEMENT EN 2013 : RAPPEL DU CALENDRIER DES OPÉRATIONS À VENIR

Vous souhaitez changer de département afin de rejoindre votre conjoint(e) qui exerce une activité dans un autre département, revenir dans votre région d'attache ou encore par simple désir de changement. Quelle qu'en soit la raison, vous devez formuler une demande de changement de département. Cette demande fait l'objet de deux opérations administratives : les permutations et mutations

informatisées en novembre-décembre d'une part, et les mutations manuelles en mai-juin d'autre part.

Pour changer de département et vous accompagner dans toutes vos démarches, le SNUipp-FSU est présent dans tous les départements. Vous pouvez contacter les délégués du personnel de l'Isère et du département dans lequel vous souhaitez être muté.

jeudi 30 janvier 2014	CAPD de l'Isère pour la validation des barèmes des permutations départementales. Pensez à nous communiquer les éléments de votre dossier.
lundi 3 février 2014 au plus tard	Contrôles et mises à jour des listes départementales de candidatures. Vérification des vœux et barèmes. Examen des demandes de bonification exceptionnelle au titre du handicap. Date limite de réception des demandes de modification ou d'annulation, ainsi
entre le lundi 3 février 2014 et le vendredi 7 février 2014	Ouverture de l'application SIAM aux enseignants pour la consultation des barèmes validés par le DASEN.
lundi 10 février 2014	Transfert des fichiers départementaux au service informatique de l'administration centrale.
à partir du mardi 11 février 2014	Au Ministère de l'éducation nationale Contrôle des données par les services centraux. Traitement des demandes de mutations.
lundi 10 mars 2014	Diffusion individuelle des résultats.

COMPTE-RENDU DE LA CAPD DU 12 NOVEMBRE

Cette CAPD avait pour objet :

- l'avancement d'échelon des instituteurs et des professeurs des écoles.
- l'attribution des postes à profil de septembre

Les promotions

Le barème pour les promotions se calcule ainsi : Ancienneté Générale des Services (AGS) + 2 fois la note + correctif (note et AGS sont arrêtées au 1er septembre 2012). Le correctif pour les notes anciennes est le suivant :

0.5 point pour une note ancienne de plus de trois ans
1 point pour une note ancienne de plus de quatre ans avec une note butoir de 19.

Pour être promu, il faut être promouvable, c'est-à-dire avoir effectué un temps défini dans l'échelon.

En cas d'égalité de barème, c'est l'âge qui départage.

30% des promouvables sont promus au grand choix pour les PE (au choix pour les instits) et 5/7 au choix pour

les PE (mi-choix pour les instits). Les promouvables à l'ancienneté sont promus automatiquement.

Le SNUipp-FSU continue de revendiquer un seul rythme d'avancement pour tous au sein d'une nouvelle grille indiciaire, comportant une classe unique avec un indice terminal de 783. Les promotions se feraient ainsi à la plus grande vitesse pour tous, dès que l'ancienneté requise dans l'échelon serait atteinte, ce qui est le cas actuellement pour le corps des IEN ou dans la hors-classe.

L'attribution des postes à profil :

Les différentes candidatures pour les postes à profils nous ont été présentées. Ces postes spécifiques concernent par exemple la MDA (Maison de l'Autonomie), le centre pénitencier, les hôpitaux, les TICE et les conseillers pédagogiques. En tout, onze collègues ont été nommés.

Les délégués du personnel du SNUipp-FSU

**Tableaux des promotions
Avancement des Instituteurs année 2013 / 2014**

Promotions au choix				Promotions au mi-choix			
Échelon obtenu	promouvables	promus	Barème dernier promu	Échelon obtenu	promouvables	promus	Barème dernier promu
10ème	3	1	51.733	10ème	3	2	53.983
11ème	7	2	58.900	11ème	10	7	58.978

Avancement des PE année scolaire 2013 / 2014

Promotions au grand choix				Promotions au choix			
Échelon obtenu	promouvables	promus	Barème dernier promu	Échelon obtenu	promouvables	promus	Barème dernier promu
5ème	199	60	27	5ème			
6ème	272	82	33	6ème	182	131	31,639
7ème	291	87	38.942	7ème	204	146	37.669
8ème	331	99	44	8ème	262	187	43,658
9ème	355	106	57.319	9ème	239	171	51.644
10ème	335	100	64.661	10ème	194	138	58.503
11ème	143	43	72.975	11ème	66	47	69.381

« L'éducation est l'arme la plus puissante pour changer le monde. »



« Ce n'est pas les rois et les généraux qui font l'histoire mais les masses populaires. »

COMPTE-RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL DU 12 NOVEMBRE

Cette CAPD a été suivie d'un groupe de travail sur les règles du mouvement. Après avoir rappelé nos revendications depuis 2008 (retour à deux phases de mouvement et arrêt des vœux de zone), nous ne sommes pas allés plus loin dans une discussion toujours aussi stérile.

L'administration s'est appuyée, comme précédemment, sur la circulaire mobilité intra départementale, déclinée à l'échelle du département, et sur la nécessité d'une harmonisation académique.

Aucune fenêtre de dialogue n'a été ouverte et il n'était pas pensable pour nous de tirer, au cas où, sur quelques fils d'un ouvrage mal tricoté.

La CAPD qui entérinera les nouvelles règles du mouvement pour cette année scolaire se tiendra le 30 janvier. Préparons-nous à du réchauffé, pur et simple.

Les délégués du personnel du SNUipp-FSU



« Pour que les sans droits gouvernent le pays où ils sont nés. J'ai adopté comme idéal une société démocratique et libre. Je suis prêt à mourir pour cet idéal. » Mandela, lors de son procès

SNUipp-FSU - Section de l'Isère - échos des cours - Bulletin édité par la section de l'Isère du SNUipp - Publication bimestrielle -

Prix : 1 euro

Adresse : Bourse du Travail - 32 av. de l'Europe - 38030
GRENOBLE CEDEX 2

Téléphone : 04 76 40 14 07 - Télécopie : 04 76 40 36 42 - Courrier électronique : snu38@snuipp.fr

Directrice de la publication : Gabrielle Beyler - Mise en page :
Isabelle Amodio - Imprimé par nos soins - Commission paritaire :
0316 S 07760 - Dépôt légal décembre 2013

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Isère.

Conformément à la loi du 8/01/78 vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp Isère.

RYTHMES SCOLAIRES, NI FAITS NI À FAIRE !

Depuis plusieurs semaines, à l'initiative d'enseignants, de parents d'élèves voire même, dans certaines villes comme Aubervilliers, d'animateurs, se développent des mouvements de protestation contre la réforme dite des « rythmes scolaires », engagée par nombre de municipalités dès la rentrée scolaire 2013. La plupart des commentaires sur cette affaire mettent l'accent sur les effets insupportables pour les élèves et l'ensemble de la communauté éducative – différents selon les communes et les populations concernées – des modalités de mise en œuvre de cette nouvelle organisation du temps scolaire hebdomadaire étalé sur quatre jours et demi – dont le mercredi matin – au lieu de quatre auparavant. L'absence de moyens et l'insuffisance de la concertation entre tous les partenaires intéressés sont mises en cause. Ici, on constate que les enfants ne se voient proposer qu'un peu de garderie. Ailleurs, ce sont au contraire la multiplication des activités et la fatigue accrue des élèves qui sont dénoncées. Ailleurs encore les horaires aberrants, le manque d'animateurs qualifiés ou l'inadaptation des locaux. Dans une telle situation, le gouvernement semble se priver de la possibilité même d'engager une transformation qualitative d'ampleur du système scolaire, s'attaquant simultanément aux inégalités territoriales, aux incohérences des programmes et aux insuffisances de la formation.

À y regarder de plus près, on peut d'ailleurs se demander si la désorganisation actuelle n'aurait pas vocation à s'installer durablement comme une modalité de gestion du système scolaire, avec une disparité accrue des moyens mis à disposition des écoles et des familles, et toute une série d'ajustements locaux portant sur les savoirs enseignés et ceux délégués au périscolaire. Est-il vraiment question ici d'une tentative de réforme dans l'intérêt de l'enfant, ou n'avons-nous pas affaire aux prémices d'une véritable réforme structurelle du système éducatif à venir dans le cadre de la loi de décentralisation organisant l'éclatement du service public national en unités géographiquement plus restreintes, par exemple à l'échelle des régions ? La territorialisation des politiques éducatives est devenue pour l'État depuis des décennies un objectif récurrent, un moyen privilégié de se désengager et de limiter les dépenses budgétaires. Alors que chacun sait bien que les collectivités territoriales ne disposent pas toutes des mêmes ressources, et que leurs choix différenciés du fait des configurations politiques locales et des priorités différentes contribuent au renforcement des inégalités territoriales, au risque d'un nouvel affaiblissement de l'unité du service public d'éducation nationale et du droit de tous les jeunes à une formation d'égale qualité.

1 - Notons tout d'abord l'incroyable autoritarisme dont font preuve ce gouvernement et quelques édiles socialistes décidés, envers et contre toutes les mises en garde et alertes qui se sont multipliées l'an dernier, au moment de la préparation concrète de cette rentrée (pensons à la grève massive des enseignants parisiens au printemps dernier !).

Comment comprendre un tel autisme - qui plus est à quelques encablures des élections municipales - et le fossé que révèle cette coupure entre certains responsables politiques trop sensibles au lobbying des associations péri-scolaires directement intéressées par la manne financière attendue (formation d'animateurs et prestations) et la gravité du malaise du monde éducatif ? L'urgence était à améliorer les conditions d'enseignement en diminuant les effectifs par classe, par exemple, en scolarisant les enfants à partir de l'âge de deux ans, notamment dans les quartiers populaires, ou encore à s'interroger sans a priori sur les causes réelles de l'échec dramatique de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture pour près d'un élève sur quatre, etc. Bref, à repenser ensemble – parents, enseignants, élus – les conditions d'une véritable redynamisation d'un système éducatif mis à mal par plusieurs décennies de politiques destructrices. Au lieu de quoi nous avons eu droit à une loi qui conforte les orientations les plus rétrogrades de la réforme Fillon de 2005, et à un décret sur les rythmes scolaires qui organise le creusement des inégalités territoriales existantes, bouleverse les équilibres de vie des parents comme des enseignants sans aucun effet positif sur les conditions d'apprentissages scolaires, et transfère sur les collectivités territoriales et les familles les coûts d'une réforme qui ne garantit même pas la qualité minimum requise des prestations éducatives promises.

On reste, du coup, tristement admiratif devant l'habileté avec laquelle on se défausse une fois de plus de la question fondamentale des apprentissages, des conditions didactiques et pédagogiques dans lesquelles les dispositifs et pratiques d'enseignement en viennent aujourd'hui à produire tant d'échecs dont pâtissent largement les enfants d'origine populaire. Entre des conditions scolaires incapables de s'attaquer véritablement aux insuffisances du système et les nouveaux rythmes, c'est à la double peine que Peillon les condamne en essayant de faire croire qu'il aura accordé la priorité au primaire.

On ne peut que s'étonner, au passage, qu'à un moment où les partisans de la réforme refusent la remise en cause du maître unique dans le premier degré, au bénéfice de maîtres mieux spécialisés dans leur discipline d'enseignement, et cela au prétexte du risque de déstabilisation des repères de l'enfant (allant jusqu'à préconiser la primarisation du collège de ce point de vue), les mêmes instaurent un système qui multiplie le nombre d'intervenants et de lieux d'activités dans le nouveau cadre horaire instauré par les nouveaux rythmes scolaires : comprenne qui pourra !

2 - L'annonce du nouvel horaire hebdomadaire des élèves ramené à 5 demi-journées au lieu des 4 imposées par l'abandon arbitraire de l'école le samedi en 2008 par le ministre Darcos pouvait laisser penser à un rétablissement du temps antérieurement consacré aux apprentissages, à un moment où l'alourdissement et la complexification des programmes scolaires nécessitent,

de l'avis de tous les spécialistes, « du temps pour apprendre ». Or il n'en est rien : le temps scolaire stricto-sensu reste réduit à 24 h hebdo au lieu des 27 qui étaient de règle antérieurement. Tous les enseignants se plaignent du manque de temps dont ils disposent pour bien conduire leur enseignement et « boucler le programme ». Ainsi, on peut craindre que certains enseignements tels que la musique, les arts graphiques (dessin, peinture etc.) et l'éducation physique soient retirés des programmes scolaires pour être confiés aux collectivités territoriales en dehors du temps scolaire imposé nationalement : seul le Smic des enseignements fondamentaux relèverait de l'éducation nationale, le reste relevant des collectivités territoriales et des familles disposées à payer pour des formations non obligatoires. Mais, alors que cette nouvelle organisation ne permet en aucune manière d'améliorer les conditions d'efficacité des apprentissages, les activités périscolaires restent, dans les faits, largement optionnelles et potentiellement payantes, par opposition à l'école obligatoire et gratuite. Est ainsi avalisé, de fait, le consumérisme à la mode sur le « moins d'école » et l'individualisation des parcours scolaires alors qu'est absente du débat la question essentielle : que fait-on pendant le temps scolaire ? Tous les spécialistes savent, en effet, que la fatigue de l'élève et tous les désagréments qu'elle entraîne (inattention, conduites perturbatrices, etc.) sont directement liés au degré d'intérêt qu'il porte aux activités qui lui sont proposées, aux conditions concrètes dans lesquelles elles sont mises en œuvre (lourdeur des effectifs qui interdit de fait tout suivi individualisé des enseignements par exemple) et, en bout de course, au sentiment de réussite ou d'échec qu'il éprouve dans le déroulement de sa scolarité. Or il est avéré qu'un élève qui se sent en situation d'échec dès ses premiers apprentissages (lecture-écriture) non seulement se « fatigue » rapidement lorsqu'il doit produire un effort cognitif en classe, mais cumule rapidement les difficultés dans un processus d'échec scolaire durable et devient perturbateur pour ses camarades de classe. Dès lors, la vraie question devient : comment faire pour que l'élève apprenne vraiment et ne s'ennuie pas en classe ? Que faire pour qu'il réussisse ? Quels temps de repos nécessaires entre deux activités ? Quelle alternance éventuelle entre des activités exigeant une forte mobilisation intellectuelle pour des apprentissages et des activités culturelles plus ludiques ; et qui doit faire quoi ? Et quelle répartition de ces activités dans l'emploi du temps global de l'élève ? À ces questions décisives, seule une vraie concertation sans préalables avec les vrais professionnels de l'éducation que sont les enseignants aurait été susceptible d'apporter des réponses satisfaisantes en termes de conduites pédagogiques à mettre en œuvre.

3 - Notons par ailleurs la confusion savamment entretenue entre rythmes scolaires (incluant de fait les activités périscolaires), phases de développement de l'enfant et rythmes d'apprentissage. Bien entendu, l'organisation du temps scolaire (nombre d'heures de cours dans la journée, de demi-journées mobilisées dans la semaine, durée de l'année scolaire et périodicité des vacances, équilibre entre ces divers éléments, etc.) n'est

pas sans conséquences sur la disponibilité physique et intellectuelle des élèves vis-à-vis des apprentissages proprement dits. Mais la question des rythmes d'apprentissage relève d'autres paramètres propres à chaque enfant, différents selon les âges et plus difficiles à appréhender au niveau collectif (c'est précisément là une des difficultés inhérentes à toute pédagogie de groupe !). La non-différenciation de ces facteurs conduit de fait à fragiliser encore plus ce qui est déjà fragile chez les élèves les plus en difficulté, fragilisation encore accentuée du fait des modalités souvent incohérentes de mise en œuvre des activités périscolaires (déstabilisation des horaires, confusion des lieux, etc.). Insistons sur cet aspect du problème : les enfants (notamment les petits) ont besoin de stabilité et non d'une explosion des repères et des cadres comme l'induit presque automatiquement le morcellement du temps qu'impose aujourd'hui cette réforme.

4 - Pour autant, on ne saurait nier l'intérêt de développer en direction de tous les jeunes des activités prenant en compte les usages sociaux et culturels plus ou moins directement liés aux disciplines scolaires (théâtre, musique, danse, arts plastiques...) dont la pratique est aujourd'hui réservée à un nombre restreint de jeunes provenant le plus souvent de milieux sociaux favorisés, et directement pilotée par des familles sachant utiliser les structures associatives subventionnées par nombre de municipalités ou, à défaut, des associations privées. Encore faut-il que ces activités soient vraiment conçues comme étant complémentaires aux apprentissages, ce qui implique pour le moins un soin particulier à apporter à leur qualité : il ne saurait être question, par exemple, de les confondre avec de la garderie scolaire, ou avec du soutien scolaire, voire avec de l'« aide aux devoirs », qui doivent rester de la seule responsabilité de l'école. Cette orientation implique un grand soin apporté à la formation des animateurs concernés, et une articulation intelligente des temps, des contenus et des lieux réservés à chaque activité. On remarquera au passage que la différenciation introduite dans le temps scolaire entre activités d'apprentissage et autres activités – dites périscolaires – à caractère culturel (dans le meilleur des cas !) repose sur une conception hiérarchisée et élitiste des savoirs et de la culture, et plus généralement de l'être humain tout à fait contestable. Toutes ces activités contribuent, chacune à sa manière, à la formation de l'esprit, au développement de la curiosité intellectuelle et de l'intelligence du monde qui nous entoure, et c'est à l'école publique et à ses maîtres de s'en préoccuper, si nécessaire en collaboration avec des partenaires éducatifs.

Pour conclure (provisoirement)

L'organisation des activités scolaires complémentaires aux apprentissages scolaires ne saurait être laissée à l'aléatoire des situations locales (capacités financières des municipalités, ressources culturelles) ou familiales, dont se nourrissent les inégalités sociales face à l'école.

Pour autant, il serait inconséquent de ne pas prendre en compte le potentiel enrichissant, souvent novateur, de nombre de dispositifs locaux existants – souvent depuis des décennies – tant associatifs que municipaux. Ces

dispositifs sont essentiellement dédiés à des activités culturelles, mais celles-ci sont souvent isolées et ne font pas système, par défaut d'inter-organisation. Réunies et coordonnées, elles pourraient constituer la matrice d'un véritable projet culturel.

Il resterait alors à traiter la difficile question des inégalités territoriales. Celle-ci pourrait être résolue par la création d'un service public national décentralisé de proximité, cogéré par les représentants de l'Éducation nationale, des

élus locaux, des associations péri-éducatives concernées reconnues d'intérêt public, et des familles. Ce service public aurait pour fonction la mise en œuvre adaptée aux conditions locales d'un cahier des charges national, aux contenus et contours éducatifs de qualité, entièrement gratuit pour les familles. Il serait co-financé par les collectivités locales et l'État, ce dernier assumant notamment une fonction égalisatrice, employant un personnel qualifié par l'obtention d'un diplôme national, et recruté dans un cadre statutaire de la fonction publique.

José TOVAR, professeur de lettres et militant à la FSU

LA CHRONIQUE DU CHSCT : QUAND LE FROID S'INVITE...

Début de saison de chauffe difficile ? Retour de vacances glacial ? Vous arrivez lundi matin à l'école et vous constatez qu'il y fait un froid plus propice à la conservation des aliments qu'à l'enseignement. Vous pensez bien sûr au bien-être des élèves, mais il est légitime de penser également à vos conditions de travail. Sachez qu'il existe des normes thermiques. Celles-ci ne figurent pas dans le code du travail mais constituent des préconisations.

Voici celles données par le ministère du travail en 1994.

Type d'activité physique	Température ambiante °C		
	min	opt	max
travail de bureau	20	21	24
travail manuel facile en position assis	19	20	24
travail facile en position debout	17	18	22
travail pénible	15	17	21
travail très pénible	14	16	20

Comment les faire respecter et poser enfin gants et bonnets ?

Si la commune est responsable des locaux et des élèves, c'est notre employeur qui est responsable de notre santé, de notre sécurité et de nos conditions de travail. Si après quelques coups de téléphone aux services de la mairie rien n'est fait, il est normal de s'adresser à notre employeur ou à son représentant, l'IEN, pour qu'il contacte lui-même la mairie et qu'une solution soit trouvée.

Nous pouvons faire appel à notre employeur dans d'autres situations, dès lors que les démarches « normales » auprès de la mairie sont restées sans suites. Des moisissures, des plafonds qui menacent de tomber, des risques électriques, des défaillances dans la conception ou l'entretien des locaux, autant d'exemple de conditions de travail dégradées à signaler. Notre interlocuteur prioritaire,

dans ce cas, est l'assistant santé sécurité, le plus souvent le conseiller EPS de notre circonscription. Comme le précise leur lettre de mission, les assistants de prévention « sont chargés de concourir sous l'autorité de chef de service (...) à la recherche de solutions pratiques aux problèmes rencontrés ». Vous pouvez également le saisir par l'envoi d'une fiche du registre « santé sécurité ». N'oubliez pas d'en adresser le double au secrétaire du CHSCT représentant des personnels chsctd-sec-38@ac-grenoble.fr et au SNUipp-FSU.

Rappeler ses obligations à notre employeur, utiliser les procédures mises en place, c'est le seul moyen de faire avancer nos droits en tant que salariés. Ne pas avoir froid est un droit !

Nicole PIGNARD-MARTHOD



« Être libre, ce n'est pas seulement se débarrasser de ses chaînes.

« C'est vivre d'une façon qui respecte et renforce la liberté des autres. »

GÉNÉRATION MANDELA : TÉMOIGNAGE

15h14, dimanche 11 février 1990

Un homme noir, à l'allure fière et résolue, s'avance vers la sortie de sa prison.

Encore un pas. **Nelson Mandela, matricule 46664, est libre.**

Il lève le poing...

Cette image restera à jamais gravée dans ma mémoire.

Un sondage, effectué en 1985, révélait que seulement 2% des Français connaissaient son nom.

Mars 1988

Dulcie September, représentante de l'ANC*, est assassinée, en plein Paris, quelques jours après avoir inauguré le rond-point Nelson Mandela de St Martin d'Hères. Ce crime reste à ce jour impuni. Quel a été le rôle de l'État qui devait assurer sa sécurité sur notre territoire ?

Juillet 1989

Tournois de solidarité avec des jeunes de l'ANC, des jeunes français, des jeunes palestiniens... Que de souvenirs militants remontent à la surface à l'annonce de la disparition de « Madiba » !

Premières manifs, premiers engagements militants.

Rappelons que si Mandela a tenu aussi longtemps, ce n'est pas seulement qu'il était bon et généreux, mais parce qu'il avait des convictions politiques et qu'il croyait avant tout à l'égalité des êtres humains. Il est essentiel de ne jamais l'oublier pour poursuivre son combat.

Or, à voir la manière dont les plus grands chefs d'états saluent aujourd'hui le combat de Nelson Mandela, tout en acceptant la situation du peuple palestinien, on ne peut que penser qu'il est plus facile d'honorer des luttes et des combats d'autrefois, que de s'engager de nos jours.

« Nous savons que notre liberté est incomplète sans celle des Palestiniens », disait Mandela en 1997.

Il serait intéressant de relire ce que disaient les dirigeants, anciens et actuels, en France et ailleurs, à cette époque où Mandela était considéré comme un terroriste. Au bal des hypocrites...

Quand, du fond de sa cellule, tout semblait perdu, il a su garder l'espoir d'un monde meilleur.

Cette croyance en lui et en l'avenir lui a permis de survivre et de libérer son peuple.

« Je suis maître de mon destin et capitaine de mon âme. »

N'oublions pas non plus que son combat est une

œuvre collective, qu'il en est le porte-drapeau, mais que d'autres ont relevé ce défi, et que des milliers en sont morts...



1^{er} juin 1986, 9 mai 1987

Paris, des milliers de jeunes pour exiger le boycott de l'apartheid et la libération de Mandela et de ses camarades de combat.

Combien de maisons de l'enfance, de gymnases, d'avenues... portent fièrement son nom depuis cette époque ?

Manifs, pétitions, badges, arrestations, gardes à vue...

En ce temps-là, les actuels beaux parleurs étaient peu nombreux à dénoncer le régime raciste d'Afrique du Sud...



*À travers les grilles
À travers les murs
De Robben Island à Soweto
Du fond des ghettos
à Ramallah, même combat
Garde à vue contre gardes à vie...
Au-delà des ambassades aseptisées
Des politiques complices
De Renaud à Ladysmith
De Simple Mind à l'ami Lubat
Johnny Clegg contre Apartheid
Les notes, les mots chanterent pour toi
Quand les médias chuchotaient tout bas.*

*Dans vos ambassades,
Vos belles capitales
De New-York, Paris à London...
Complices du pouvoir
Ou micros aphones*

*Pour l'ami Nelson
Quand les cris fraternels sonnent
Demandez la liberté de Mandela.*

Pascal ANDRÉ, 15 décembre 2013

* ANC : Congrès National Africain



BULLETIN D'ADHÉSION 2013-2014



Nom : Prénom : Nom de naissance : sexe : F M
 Date de naissance : / / Téléphone : / / / / Portable : / / / /
 Date de titularisation : / /

Adresse pour l'envoi de la presse syndicale :
 Code postal : Ville : adresse e-mail :@.....

École d'affectation : Commune :
 Poste occupé : à titre définitif ; provisoire ; temps partiel
 Instit ; Prof d'école ; PESTag. ; H. classe ; Étudiants en master ; Retraité
 Échelon :

Envoyez votre bulletin d'adhésion et le règlement de votre cotisation au collecteur de votre secteur ou à la section départementale :
 SNUipp-FSU Isère,
 Bourse du Travail,
 32 avenue de l'Europe,
 38030 GRENOBLE CEDEX 2

Montant de la cotisation : (voir tableau des cotisations)

- paiement par chèque (à l'ordre du SNUipp Isère)
 prélèvement automatique : je remplis l'autorisation de prélèvement ci-dessous.

Je joins un relevé d'identité bancaire ou postal. Je suis informé que le prélèvement ne peut s'interrompre avant le règlement complet de la cotisation annuelle. Le prélèvement se renouvelle automatiquement chaque année, sauf avis contraire de ma part, transmis par écrit à la section avant le 1er octobre.

**Les cotisations syndicales sont déductibles des impôts à 66% ; ce n'est pas négligeable !
 Si vous êtes non imposable, vous bénéficierez d'un crédit d'impôts.**

La section de l'Isère du SNUipp-FSU pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par le SNUipp. Je demande à la section de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles elle a accès à l'occasion des CAPD et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/1973. Cette autorisation est révoquant par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en s'adressant à la section.

Date : Signature :

Réservé à l'enregistrement de l'adhésion :
 Secteur Trésorier SNUPERS

Tableau des cotisations 2013-2014

Échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteur						121	124	132	140	147	160
Instit. ½ tps						89	91	95	101	107	117
Instit. à 75%						100	106	112	118	124	137
IMF							137	144	149	157	170
PE			123	130	137	146	154	165	176	191	204
PE ½ tps			90	94	99	106	112	119	126	139	148
PE à 75%			106	111	117	123	132	142	151	162	173
PEMF						156	163	175	187	201	214
PE hors cl.		174	188	201	214	228	242				
PE hors cl. 1/2 tps		131	138	145	152	152	168				
Retraité	Instit., PE 8ème (indice<540) :96				PE 9ème et +(540>indice<660) : 106			PE h cl. (indice>660) : 115			

directeurs ou enseignants spé, rajouter :

chargé d'école	dir. 2-4 classes	dir. 5-9 classes	dir. 10 cl. & +	dir SES - SEGPA	NBI dir. d'école	autre NBI	enseign. Spé.
1 euro	5 euros	9 euros	11 euros	14 euros	2 euros	8 euros	5 euros

CEA : 50

dispo, congé parental : 81

assist. d'éducation : 38

En cas de difficultés financières, nous contacter

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

Numéro national d'émetteur : **432764**

NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DÉBITEUR

.....

.....

.....

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

SNUipp-Isère
 Bourse du travail - 32, avenue de l'Europe - 38030 Grenoble cedex 2

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER

.....

.....

COMPTE À DÉBITER

Banque Guichet N° de compte
 clé RIB

.....

Date : Signature :

Prière de renvoyer cet imprimé au créancier, en y joignant obligatoirement : un relevé d'identité bancaire (RIB), postal (RIP) ou de Caisse d'Épargne (RICE)